Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 20 (1882)

Heft: 50

Artikel: Lè coraux à la Nanette

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-187253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

vin (Nicolas), né à Rochefort. Il reçut dix-sept blessures, toutes par devant, eut trois doigts amputés, une épaule fracturée, le front horriblement mutilé, et obtint, pour prix de ses services, un sabre d'honneur, un ruban rouge et 200 francs de pension.

Ce grognard se fit toujours remarquer dans les camps par une telle naïveté et une telle exagération dans ses sentiments, que ses camarades finirent par

le tourner en ridicule.

De l'armée, la réputation de Chauvin se répandit dans la population civile, et bientôt le mot chauvinisme servit à désigner l'idolâtrie napoléonienne, et en général toute espèce d'exagération, principalement en politique.

Lè coraux à la Nanette.

Quand l'est qu'on vâi on sâitâo maniyi sa faulx dein on tsamp d'espacette, seimbliè que n'ia rein d'asse ési, n'est-te pas veré? Eh bin! bailli z'ein vâi iena à n'on lulu que n'a jamé scyî, vo pâodè comptà qu'à la premire coutelâ la tè pliantè dein terra, à mein que ne passâi per dessus l'herba et que ne laissâi la mâiti dè l'andain ein adze. Eh bin! l'est por tot dinsè ; faut savâi et faut avâi accoutemâ dè férè oquiè po s'ein teri à l'honneur; et cein est veré na pas pi po lè z'ovradzo, mâ assebin po quand s'agit d'ein preindrè onna bombardaïe; kâ tsacon sâ que lè quartettârès que sâvont lâo meti ein pâovont preindrè tant que volliont sein que lào z'arrevâi rein, et sâvont adé retrovà l'hotô. Mà po cllião pourro z'innoceints que ne bâivont pas dou déci pè senanna, on est bin su qu'à la premire torniaula, lâo z'arrevè dâi z'histoires dè la metsance, coumeint on lo pâo liaire dein lo Journat de Fribor, que conte sta z'ice:

On pourro gaillâ que n'allâve diero ao cabaret qué quand y'avâi dâi vôtès, sè trovâ bliet lo né dâo 26 Noveimbro, vo sédè bin, adon dè la vôta dâo référandon, et ma fài l'ein avâi 'na tolla eimbarquâïe, que ne savâi pas iô l'ein iré, et qu'arrevà découtè sa mâison, sè trompè dè porta et s'einfatè dein lo boiton à la tchivra, iô s'étai tot benhirâo su la litière drâi derrài la cabra, ein sè peinseint que fasâi bon retrovâ son lhi quand on étâi on bocon mafi; et et dè bio savâi que fut bintout à sonicâ âo tot fin et à roncllia épais.

Mâ tandi la né, la tchivra que n'étâi pas tant à se n'ése po cein que lo lulu lâi avâi prâi on pou dè sa pliace, ne put pas restà étaissa, et coumeint la tête dâo gaillâ sè trovâvè à la pliace iô la tchivra finit, la cabra, ein léveint la quiua, einvoyâ 'na cârra dè grans dè café su la frimousse dâo citoyein, que cein lo réveillà â mâiti; mâ coumeint sè peinsâvè que l'étâi découtè sa fenna que portâve pe lo cou cein qu'on lâi dit on «collier dè corail», lo coo s'émagina que l'attatse dè cé collier étai rota, et que tot cein s'égranâvè, et fà à la tchivra, que pregnài po sa fenna: Nanette! Nanette! crayo bin que te pai

tè coraux!

Un nid de fripons.

La rentrée d'Hilaire interrompit la conversation commencée; le déjeuner continua et chacun y fit honneur. Au dessert, le domestique se retira.

· Vous disiez donc, ma chère belle-mère, que vous aviez la perle des serviteurs, dit Gérard, reprenant la conversation où il l'avait laissée en se mettant à table.

- J'ai, en effet, des domestiques modèles, qui se jette raient dans le feu pour m'être agréables et sur lesquels, ma sœur et moi, nous pouvons compter à toute heure du jour et de la nuit.
 - Hélas! soupira M. de Nolis, c'est la foi qui sauve!...

- Douteriez-vous de mes paroles, Gérard?

- Ma chère mère, ce que vous dites là, est trop beau; l'humanité, même au point de vue domestique, n'est pas si parfaite, et je suis convaincu que votre très nombreux personnel, si grandement adulé et si fort choyé par vous, ne vaut pas mieux que tant d'autres dont nous connaissons les hauts faits.

- Qui peut vous suggérer ces mauvaises pensées, poursuivit tante Clotilde, à moitié fâchée?

- Mais la vue même de vos gens; avez-vous jamais trouvé rien de plus faux que cette face sournoise qui sort d'ici? Hilaire a-t-il une seule fois regardé quelqu'un en face? Je vous défie de répondre affirmativement. - Louis, du reste, le vaut bien sous ce rapport; les deux font l paire et doivent s'entendre comme larrons en foire. -Si j'examine le personnel féminin, c'est bien autre chose encore: Victoire, pardonnez-moi ma franchise, est le grand-maréchal du Palais; un peu plus, je dirais la souveraine..

Ah! Gérard, murmura Mme d'Omerley?...

- Mon Dieu, je sais que je vais trop loin, peut-être; eh bien non, la souveraine, c'est vous; mais comme certaines reines constitutionnelles, si vous régnez, vous ne gouvernez pas.
- Tais-toi donc, mon ami, dit en souriant Faustine à son mari, maman va croire que nous sommes venus lui demander à déjeuner dans l'intention arrêtée de dénigrer son entourage.
- Je jure bien, par exemple, que cette pensée ne m'est jamais venue, reprit Gérard ; seulement, la conversation étant ramenée sur ce sujet, il faut que j'en aie le cœur net : Pour moi, je le répète, maman est entourée de drôles qui ne valent pas la corde pour les pendre; voilà le grand mot lâché.
 - Horreur! s'écria tante Clotilde.
- Peut-on calomnier ainsi de braves gens? continua Mme d'Omerley.
- C'est toujours facile d'accuser, reprit avec animation tante Clotilde; mais prouver, c'est bien différent.
- D'abord, je n'accuse personne, dans le sens où vous l'entendez; seulement je répète mon premier dire : vos domestiques sont, comme tant d'autres, non des amis de la maison,—la race est perdue,— mais les sangsues du logis, ce qui est tout autre chose.
- Prouvez-le donc! s'écria Mlle de Lhérin, avec colère.
 - Vous voulez des preuves?
 - Oui.
- Je t'en prie, mon ami, cède à ma tante et à ma mère, poursuivit Faustine; que peut te faire, après tout, que ses domestiques soient ceci ou cela?
- Tu fâches grand'mère, balbutia Lina, qui écoutait avec un étonnement mêlé de crainte le tour animé de ce dialogue.
- Ces preuves, je consens à vous les donner, mais à une condition.
- Laquelle?
- C'est que vous allez m'obéir aveuglément pendant une semaine; soyez assurées à l'avance que mon pouvoir momentané n'aura rien de tyrannique.
- Ne fut-ce que pour vous confondre, j'y consens pour ma part, dit tante Clotilde.
- Je fais de même, riposta Mme d'Omerley.
- Affaire conclue alors. A cinq heures, aujourd'hui même, je vous emmène à Paris.

A Paris, pour combien de temps?

- Jusqu'à ce qu'il me plaise de faire cesser votre exil; je vous l'ai dit tout à l'heure, il ne dépassera pas une semaine.
 - Quoi, huit jours absentes du château?